



SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT
BIARS - BRETENOUX

REÇU LE

17 DEC. 2024

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Nombre de membres : En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 10
Date de convocation : 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le CINQ DECEMBRE, à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Biars-sur-Cère, sous la présidence de Monsieur Michel LECRU, Vice-président du comité syndical.

Etaient présents : Christian BALLET, Marc PERREAULT, Youness EL HANI, Fabien SZTURMA, Michel LECRU, Jean-Pierre LABAU, Sébastien RODRIGUES, Laurence LACATON, Marion MAYONOVE.

Absente ayant donné procuration : Christiane LESCURE (pouvoir à Youness EL HANI)

Marion MAYONOVE a été élue secrétaire de séance.

Redevance assainissement collectif – Tarifs au 1er janvier 2025

Monsieur le Vice-président expose :

Les tarifs appliqués pour la Redevance Assainissement pour l'année 2024 étaient les suivants :

- Abonnement annuel 50,00 Euros
- Prix au m3 d'eau consommé 1,20 Euro / m3

Compte tenu des résultats prévisibles du budget 2024 et en prévision des programmes d'investissement ultérieurs, **le Comité Syndical, à l'unanimité, DECIDE** de :

- **FIXER les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :**

- **Abonnement annuel 50 Euros**
- **Prix au m3 d'eau consommé 1.23 Euro / m3**

- **MAINTENIR les modes de facturation** précédemment appliqués en ce qui concerne l'abonnement *des industriels*, fixé par coefficient au m3, en fonction de la charge polluante des rejets et la tarification forfaitaire en ce qui concerne les visites techniques.

Fait et délibéré les jours, mois

Et an que dessus.

Le Président,

Jean-Pierre COSTABILE

*Pour le Président empêché,
Le Vice-Président,
Michel LECRU.*

Certifié exécutoire compte tenu :

de sa transmission en Sous-Préfecture le 17.12.2024

de sa publication le 17.12.2024

Le Président,

Jean-Pierre COSTABILE



Michel LECRU